



Pour rendu exécutoire

26-C-0051

Séance du mardi 12 mai 2026

DELIBERATION DU CONSEIL

BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - EXERCICE 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-41 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets ;

Vu le rapport d'orientations budgétaires portant sur l'exercice 2026 et présenté lors de la séance du Conseil de la métropole du 28 avril 2026 ;

I. Exposé des motifs

Le budget annexe transports retrace le service public industriel et commercial (SPIC) qui gère les investissements et l'exploitation du réseau de transports collectifs. Il est soumis à la nomenclature comptable M 43.

Son statut de service public industriel et commercial emporte les conséquences suivantes :

- l'activité est retracée dans le cadre d'un budget distinct destiné à individualiser le coût du service,
- le financement de l'exploitation du service est assuré par le versement mobilité, les recettes tarifaires et autres recettes dédiées et par le budget général qui verse une subvention d'équilibre,
- ce budget est voté en montants hors taxe.

Budget	Date de création	Type de service public	Nomenclature comptable	Gestion de la TVA
Transports	01/01/2003	SPIC	M 43	Budget Hors taxe

L'exploitation fait notamment l'objet d'une concession de service public (CSP) qui a été renouvelée au 1er avril 2025.

La masse budgétaire globale pour 2026 (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 1 079,7M€, répartis de la manière suivante :

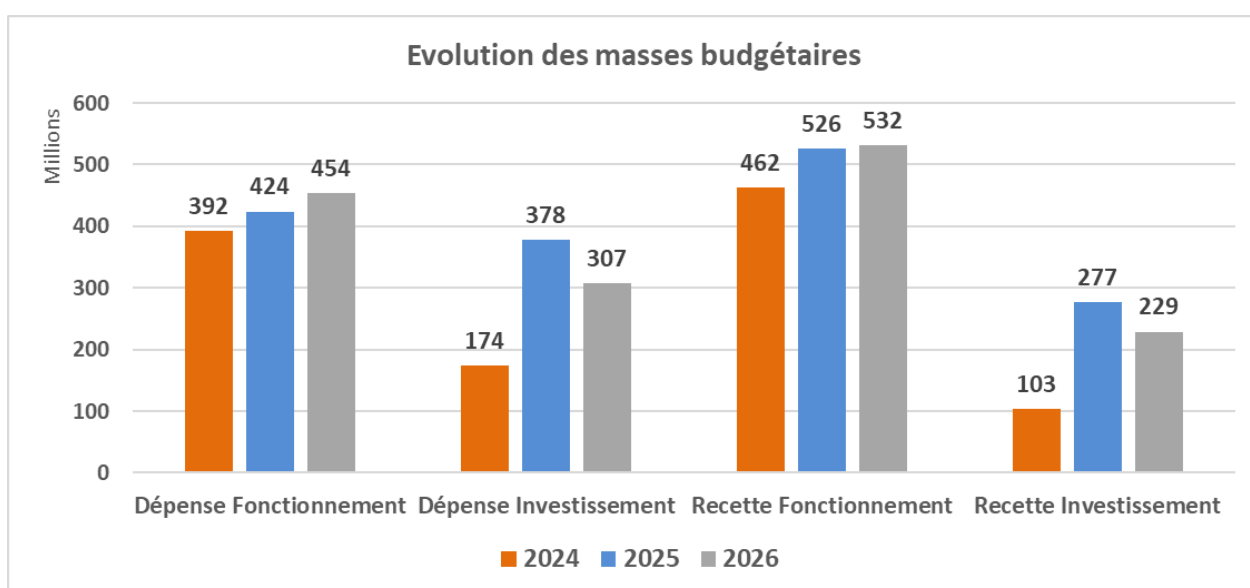
- section de fonctionnement : 537,4M€, soit 49,8%,
- section d'investissement : 542,2M€, soit 50,2%.

La balance de l'exercice 2026 est jointe en annexe n°1.

1. Évolution des masses budgétaires réelles

L'analyse des masses budgétaires est réalisée en mouvements réels, hors résultats, ligne de trésorerie et opérations de dettes équilibrées en dépenses et en recettes (à hauteur de 45M€ au BP 2026).

Au BP 2026, les masses budgétaires réelles du budget annexe transports atteignent 760,65M€ et diminuent de 41,6M€ (-5,19%) par rapport au budget 2025. La section de fonctionnement représente 59,6% des dépenses.



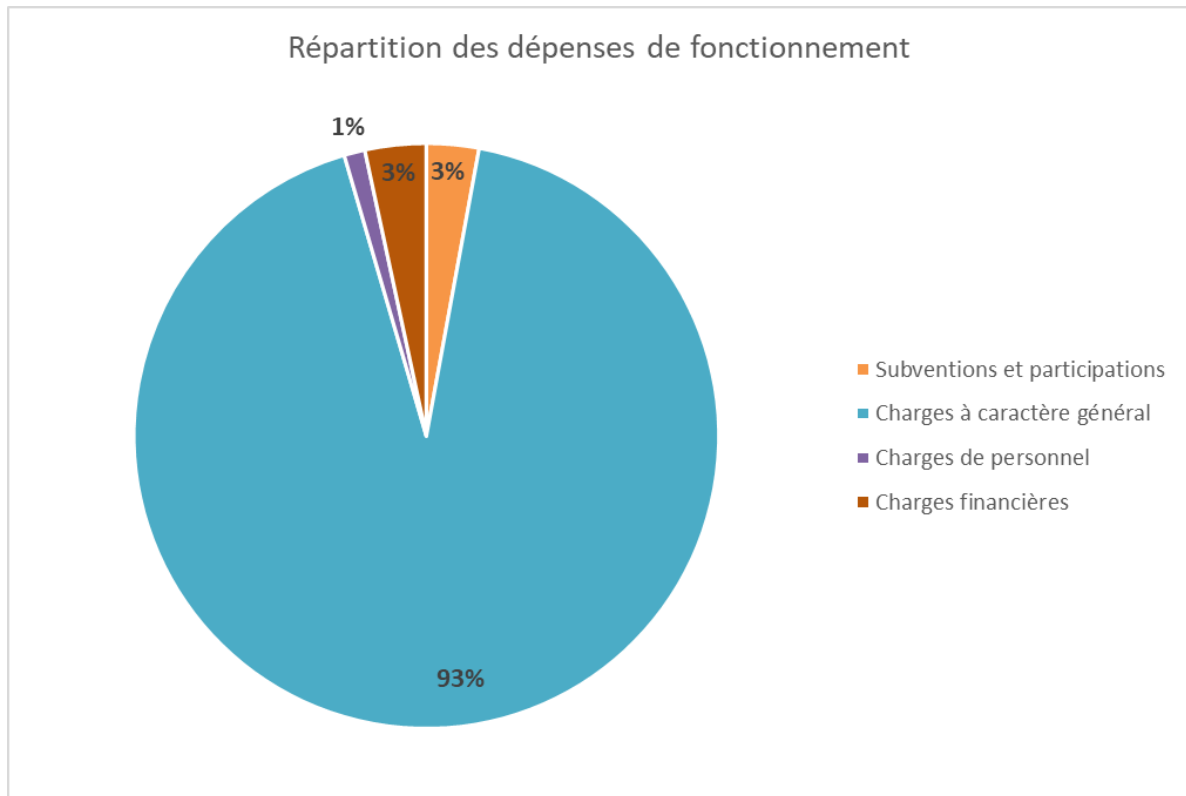
2. Section de fonctionnement

Les dépenses

Chapitres	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evo. en valeur	Evo. en %
Subventions et participations	10 756 910	10 331 644	13 122 677	2 791 033	27,0%
Charges à caractère général	365 713 275	398 088 114	419 906 853	21 818 740	5,5%
<i>dont charges hors refacturation et régie</i>	11 571 798	13 996 443	14 313 545	317 103	2,3%
<i>dont concession de service public</i>	353 226 615	383 163 087	404 651 795	21 488 708	5,6%
<i>dont refacturations fonctions supports</i>	914 862	928 584	941 513	12 929	1,4%
Charges de personnel	5 012 282	5 600 908	5 227 335	-373 573	-6,7%
<i>dont charges de personnel hors refact.</i>	3 985 958	4 559 189	4 169 990	-389 199	-8,5%
<i>dont refacturations fonctions supports</i>	1 026 324	1 041 719	1 057 345	15 626	1,5%
Autres charges	250 000	270 000	130 000	-140 000	-51,9%
<i>dont atténuations de produits</i>	120 000	120 000	120 000	0	0,0%
Dépenses de gestion et except.	381 732 467	414 290 666	438 386 865	24 096 200	5,8%
Charges financières	10 329 339	9 747 701	15 339 242	5 591 541	57,4%
Total	392 061 806	424 038 367	453 726 107	29 687 741	7,0%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 453,8M€ et sont en augmentation de +29,7M€ (+7%) par rapport au BP 2025. Cette augmentation est

liée principalement à la hausse des charges à caractère général relatives à la concession de service public (CSP) transports (+21,5M€/BP 2025, soit +5,6%) et à la hausse des charges financières associées à l'encours de dette (+5,6M€/BP 2025, soit +57,4%).



Les dépenses de fonctionnement sont composées principalement :

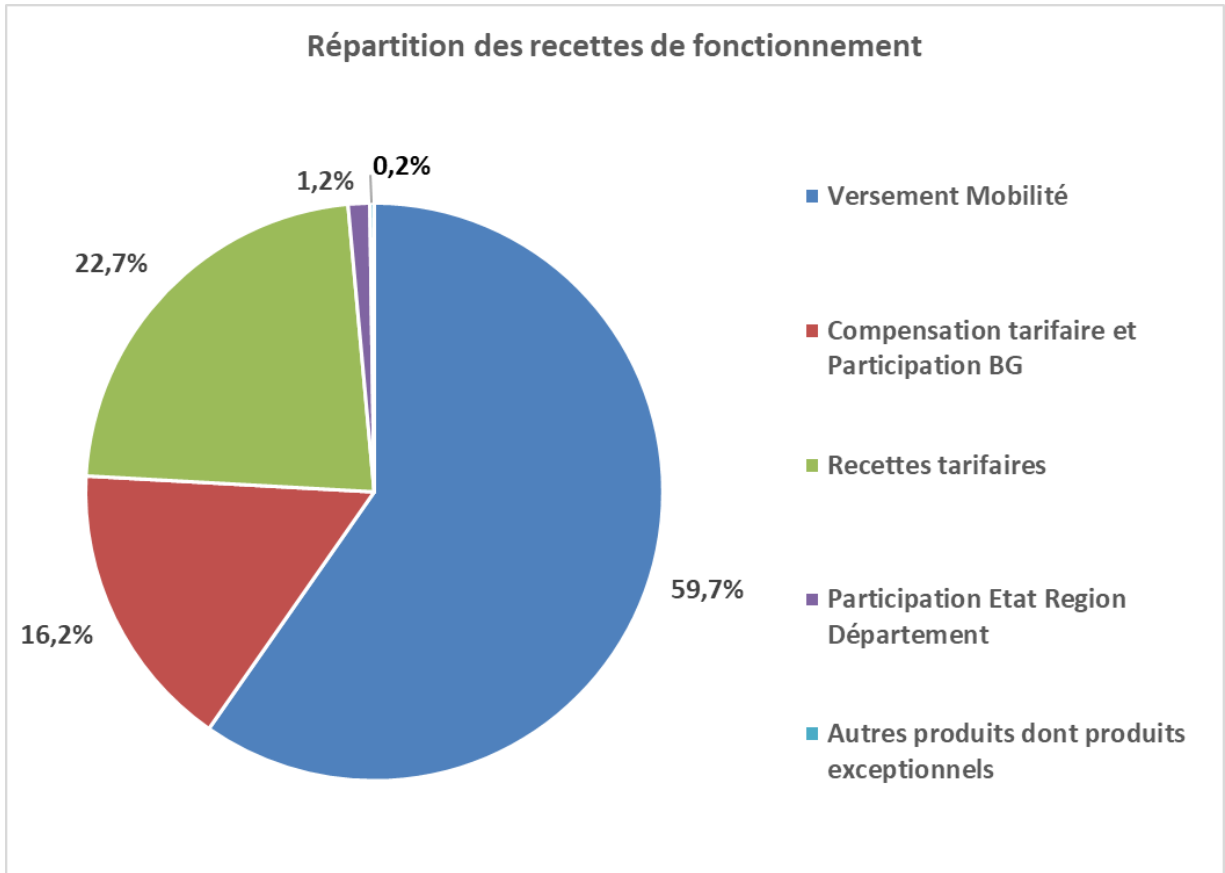
- **des charges à caractère général** : 419,9M€ (92,5% des dépenses de fonctionnement), dont 404,7M€ versés à l'exploitant au titre de la CSP transports, en augmentation de +21,5M€ (+5,6%) par rapport au BP 2025 : la hausse constatée résulte à la fois de l'indexation des indices du contrat de la CSP transports, de la prise en compte de l'avenant 2 à ce contrat et de l'effet en année pleine du nouveau contrat appliqué depuis le 1er avril 2025 ;
- **de subventions et participations** : 13,1M€ (2,9% des dépenses de fonctionnement) en hausse de 2,8M€ (soit +27%). Ces dépenses sont essentiellement constituées des versements à l'exploitant du service pour 12,6M€ et se décomposent ainsi :
 - **une participation à l'intégration tarifaire** à hauteur de 6,2M€ en hausse de 2,2M€ par rapport au BP 2025, suite au renouvellement de la convention,

- **la part de remboursement de la cotisation économique territoriale (CET) : 2,7M€**, en diminution de -0,2M€ par rapport au BP 2025 suite à la réforme de la CET,
- **des versements au titre des lignes pénétrantes** à hauteur de 3,5M€ (+0,6M€/BP 2025). Cette hausse résulte de la hausse des coûts kilométriques,
- **des frais financiers** : 15,3M€, soit 3,4% des dépenses de fonctionnement. Ces frais sont en augmentation de +5,6M€ par rapport au BP 2025 (soit +57,4%) et sont liés principalement à l'évolution des conditions de financement et de l'encours de dette ;
- **des charges de personnel** : 5,2M€ (ce qui représente 1,2% des dépenses de fonctionnement). Ces charges sont en diminution de -6,7% par rapport au BP 2025 compte tenu des évolutions statutaires (glissement vieillesse technicité...), ainsi que de la variation des effectifs. Ces crédits correspondent à un effectif pourvu de 62 postes dont 52 titulaires et 10 non titulaires. L'état du personnel est présenté aux annexes C1.1 et C1.2 de la maquette budgétaire.
- **des charges diverses et atténuations de produits** qui représentent 0,13M€.

Les recettes

Recettes	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evol. en valeur	Evol. en %
Versement Mobilité	296 483 000	313 582 000	317 473 000	3 891 000	1,2%
Compensation tarifaire et Participation BG	52 349 082	63 585 917	85 968 862	22 382 946	35,2%
Recettes tarifaires	106 485 536	110 895 521	120 517 024	9 621 503	8,7%
Participation Etat Region Département	5 856 185	6 412 795	6 485 685	72 890	1,1%
Autres produits dont produits exceptionnels	1 123 010	31 097 010	1 241 786	-29 855 224	-96,0%
Total	462 296 813	525 573 243	531 686 357	6 113 115	1,2%

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 531,7M€ et sont en augmentation de +6,1M€ (+1,2%) par rapport au BP 2025.



Au BP 2026, les recettes de fonctionnement sont principalement composées :

- **du versement mobilité (VM)** : 317,5M€ (comprenant 316,1M€ de VM et 1,3M€ de compensations versées par l'État). Le VM représente 59,7% des recettes et progresse de +3,9M€, soit +1,2% par rapport au BP 2025. Sa base de calcul repose sur la masse salariale des employeurs dont l'évolution est indirectement liée à celle de l'inflation et de la croissance ;
- **de la participation à l'exploitation versée par le budget général** : 86M€, en augmentation de +22,4M€ (+35,2%) par rapport au BP 2025. La subvention d'équilibre versée par le budget général représente 16,2% des recettes de fonctionnement ;
- **des recettes tarifaires** : 120,5M€, en hausse de +9,6M€ (soit +8,7%) par rapport au budget primitif 2025. Ces recettes sont perçues par le délégataire au nom et pour le compte de la MEL et représentent 22,7% des recettes de fonctionnement. L'évolution prévue en 2026 tient compte des engagements contractuels de la CSP transports renouvelée en 2025 : hausse des trajectoires de fréquentation en lien avec les projets de transports de la MEL (mise en service des rames de 52 mètres sur la ligne 1 notamment) et autres effets divers (tels que la lutte

contre la fraude, nouvelle offre de transports, engagement de "conquête commerciale") ;

- **des subventions d'exploitation** : 6,5M€, en progression de +0,1M€ par rapport au BP 2025, dont 5,5M€ prévus dans le cadre du reversement pour le transport des lycéens et des collégiens ;
- **des produits exceptionnels et autres produits de gestion courante** : 1,2M€ constitués pour l'essentiel du produit relatif aux quotas d'émission à effet de serre perçus exceptionnellement par la MEL. Ces recettes sont en diminution de -29,9M€ par rapport au BP 2025, suite à l'inscription au BP 2025 de recettes exceptionnelles à hauteur de 30M€ (au titre de pénalités dues par Alstom).

3. Section d'investissement

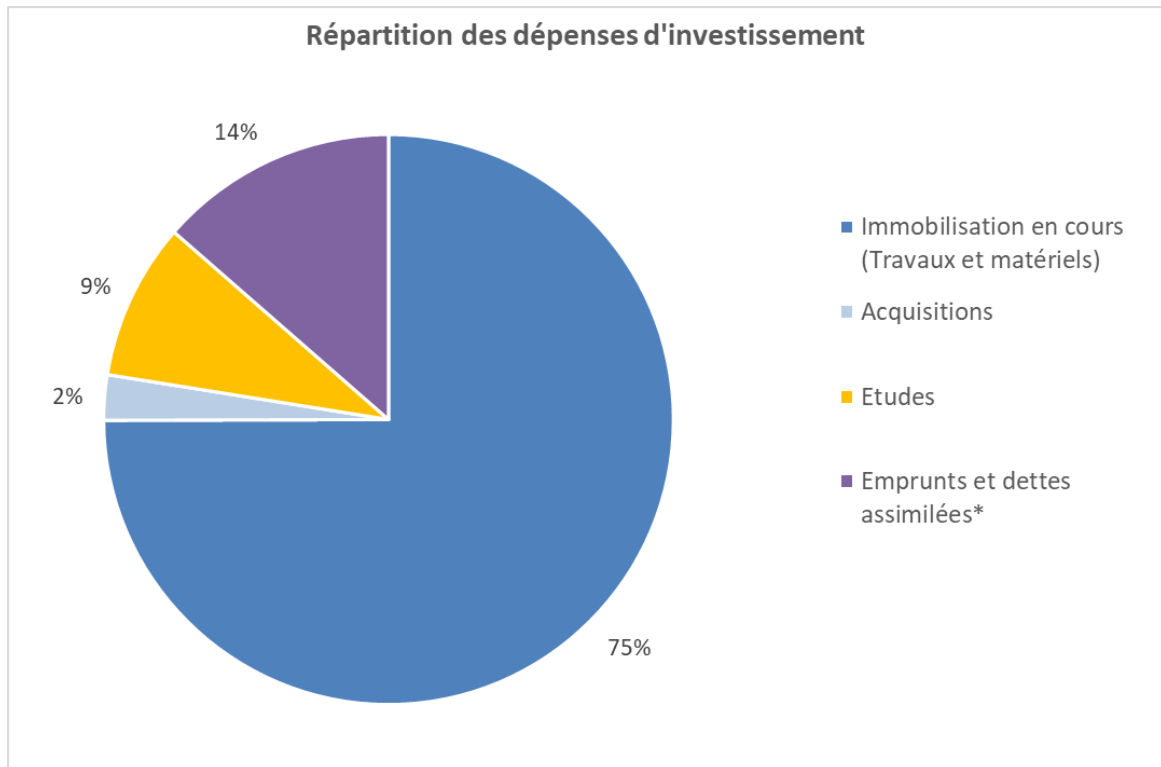
Les dépenses

Dépenses	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evol. en valeur	Evolution en %
Immobilisation en cours (Travaux et matériels)	84 176 292	281 562 328	230 028 733	-51 533 595	-18%
Acquisitions	37 087 200	31 820 230	7 879 627	-23 940 603	-75%
Etudes	12 834 408	33 868 074	27 318 555	-6 549 519	-19%
Autre	0	226 800	33 000	-193 800	-85%
Dépenses d'investissement hors dette	134 097 900	347 477 432	265 259 915	-82 217 517	-24%
Emprunts et dettes assimilées*	39 555 030	30 760 000	41 660 000	10 900 000	35%
Total	173 652 930	378 237 432	306 919 915	-71 317 517	-19%

*Hors ligne de trésorerie et refinancement d'emprunt

Les dépenses réelles d'investissement (hors lignes de trésorerie et opérations de dettes équilibrées en dépenses/recettes à hauteur de 45M€) diminuent de -71,3M€ (-19%) pour atteindre 306,9M€. Les dépenses réelles d'investissement hors dette s'élèvent à 265,3 M€, et diminuent de -82,2M€ (-24%), en raison notamment de la dépense exceptionnelle inscrite au BP 2025 pour le rachat du patrimoine non amorti (VNC) de la précédente CSP transports (69M€). L'évolution de BP 2024 à BP 2026, de 134,1M€ à 265,3M€, témoigne de la dynamique et du très haut niveau d'investissement porté par le budget annexe Transports de la MEL.

Le BP 2026 regroupe ainsi des dépenses de travaux et d'acquisition de matériel (230M€), des acquisitions (7,9M€), et des études (27,3M€).



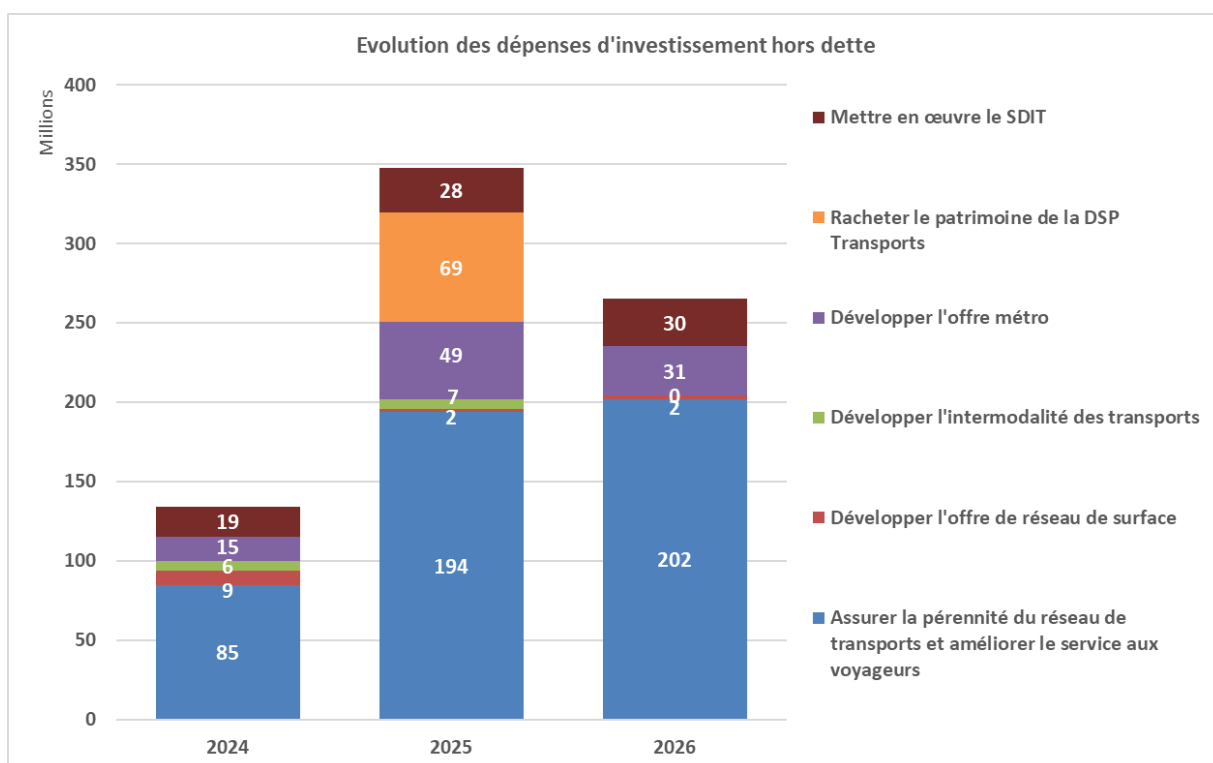
Ces dépenses d'équipement concernent principalement :

- **le maintien des capacités opérationnelles du réseau de transports** à hauteur de 201,8M€, en progression de +8,1M€ (+4,2%) par rapport au BP 2025. Il s'agit notamment :
 - du renouvellement des bus : 3,9M€,
 - des interventions sur le métro (9,1M€), le réseau de bus (0,6M€) et le tramway (1,9M€),
 - du renouvellement du matériel roulant du métro : 120,7M€ en hausse de +20,2M€ par rapport au BP 2025,
 - du renouvellement du matériel roulant du tramway : 57,8M€, en diminution de -3,9M€ par rapport au BP 2025,
 - de la signalétique et du système d'informations des voyageurs : 0,3M€,
 - de l'aménagement du réseau de transports : 0,4M€,
 - de l'adaptation et l'extension du dépôt de bus de Sequedin : 6,7M€ ;

- **le projet métro 52 mètres** pour 30,8M€ en 2026 (doublement des rames et des quais ; hors nouveau matériel roulant), en diminution de -17,7M€ (-36,5%) par rapport au BP 2025, compte tenu de la mise en service des nouvelles rames début 2026 ;

- **le développement de l'offre de réseau de surface** pour 2,3M€ pour des aménagements de voirie dans le cadre du projet Liane 5 ;

- **le développement de l'intermodalité des transports** pour 0,2M€. Il s'agit des travaux et études préalables aux travaux relatifs à l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux et des parcs relais ;
- la mise en œuvre du **Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (projet Extramobile) pour 30,1M€** en hausse de +2,2M€ par rapport au BP 2025 pour la poursuite des études et des acquisitions foncières.



Le remboursement en capital de la dette s'élève à 41,7M€, en augmentation de +10,9M€ par rapport au BP 2025, compte tenu du profil d'extinction de la dette.

Les recettes

Recettes	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evol. en valeur	Evol. en %
Subventions	3 884 396	10 518 386	12 799 712	2 281 326	22%
Recettes d'investissement hors dette	3 884 396	10 518 386	12 799 712	2 281 326	22%
Dette*	99 533 527	266 184 170	216 159 953	-50 024 217	-19%
Total	103 417 923	276 702 556	228 959 665	-47 742 891	-17%

**Hors ligne de trésorerie et refinancement d'emprunt*

Les recettes réelles d'investissement représentent 229M€ (hors lignes de trésorerie et opérations de dettes équilibrées en dépenses/recettes à hauteur de 45M€) et sont

en baisse de -47,7M€ par rapport au BP 2025. Les recettes réelles d'investissement hors emprunt représentent 12,8M€ et augmentent de +2,3M€ (+22% par rapport au BP 2025).

Ces recettes sont constituées de subventions d'investissement obtenues dans le cadre des principaux projets d'investissement :

- Développement de l'intermodalité et parcs relais pour 4,2M€,
- Renouvellement du tramway pour 7,5M€,
- Voirie Liane 5 pour 0,5M€,
- Projet Extramobile (SDIT) pour 0,7M€.

Le besoin d'emprunt inscrit au stade du BP 2026 est de 216,2M€ (-50M€ par rapport au BP 2025) pour financer notamment l'acquisition de matériel roulant (métro et tramway) et la mise en œuvre du SDIT. Le niveau d'emprunt élevé en 2025 faisait suite au rachat des biens de retour de la CSP Transports pour 69M€. L'emprunt représente 95% des recettes réelles d'investissement.

4. Évolution des principaux ratios

	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution 2026/2025
Recettes de gestion	462 296 813	525 573 243	531 686 357	1,16%
Dépenses de gestion	381 732 467	414 290 666	438 386 865	5,82%
Épargne de gestion	80 564 346	111 282 577	93 299 492	-16,16%
Charges financières nettes	10 329 339	9 747 701	15 339 242	57,36%
Épargne brute	70 235 007	101 534 876	77 960 250	-23,22%
Amortissement de la dette	39 555 030	30 760 000	41 660 000	35,44%
Épargne nette	30 679 977	70 774 876	36 300 250	-48,71%
Solde mvts ordre fonctionnement	70 235 007	71 534 876	77 960 250	8,98%
Résultat comptable	0	30 000 000	0	-100,00%
Dépenses d'investissement hors dette	134 097 900	347 477 432	265 259 915	-23,66%
Autofinancement de l'investissement	23%	20%	14%	-32,81%

L'épargne de gestion atteint 93,3M€, en diminution de -18M€ (-16,2%).

L'épargne brute s'établit à 78M€, en diminution de -23,6M€ (-23,2%).

L'épargne nette s'élève à 36,3M€, en baisse de -34,5M€ (-48,7%) par rapport à 2025, compte tenu de la diminution de l'épargne brute et de l'augmentation du remboursement en capital de la dette par rapport à 2025 (+10,9M€).

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe transports, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant arrêté à 1 079 656 271,97 euros ;
- 2) De voter les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés (011, 012, 013, 014, 040, 041, 042) tels que repris au sein de la balance budgétaire annexée ;
- 3) De fixer le montant de la participation à l'exploitation versé par le budget général au budget Transports à 85 968 862,02 euros. Ce montant pourra être versé au fur et à mesure des besoins du budget et être ajusté lors d'étapes budgétaires futures (DM, BS) ;
- 4) De voter l'état des effectifs tel qu'il figure dans l'annexe C1.1 et C1.2 de la maquette budgétaire ;
- 5) D'autoriser M. le Président de la MEL à procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, conformément aux dispositions de l'article L1612-28 du CGCT ;
- 6) De voter le budget sans reprise des résultats.

Résultat du vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe Métropole insoumise, écologiste et solidaire ayant voté contre.
Les groupes Gauche métropolitaine, Métropole écologiste, citoyenne et solidaire, Rassemblement citoyen et Tous unis pour une autre métropole s'étant abstenus.